

COMMUNE DE LUZE
CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt et un, le 01 Mars à 20h00, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous la présidence de M. Eric STEIB, Maire en salle du Conseil à la Maison du Temps Libre.

Liste des présents:

STEIB Eric, VALLADONT Carole, DUHOUX Gilbert, DESGRANGES Fabien, TOZZI David, DERDAKA Djamila, ROESS Odile, GRESSARD, Jean-Paul, MONNIER Pascal, VUERLI Sandrine, VAILLAUD-PREVOT Émeline, LAURENCOT LOIC, ALBERT Marie-Françoise, SURLEAU Étienne.
Excusée: WARTELLE Sylvaine

Désignation du secrétaire de séance: VALLADONT Carole

Ordre du jour:

- Rapport d'activités de la CCPH 2019
- Présentation des comptes administratifs du budget principal, de l'assainissement, du CCAS et de la communauté de communes
- Admission en non valeur
- Exonération durant 2 ans du foncier bâti pour les nouvelles constructions
- Demande de la Mission Locale pour aides les personnes en difficulté
- Zonage de la ZA
- Convention avec les Chouettes Vergers Luzois
- Divers

Le Maire, Eric Steib ouvre la séance du conseil à 20h00.

Le maire Eric Steib tient à remercier les habitants et les membres du Conseil Municipal pour leur participation lors du déblaiement des graviers à l'aire de jeux le 6 février 2021. La pose des nouveaux jeux sera effective d'ici fin mars 2021.

1. Rapport d'Activités de la CCPH 2019:

Ce point ne nécessite pas de vote, il est fait à titre consultatif. Le maire effectue une synthèse du document. Le document peut être mis à disposition des habitants en mairie.

2. Présentation des comptes administratifs:

Cette présentation ne fera pas l'objet d'un vote. Elle est effectuée par Mr Desgranges, adjoint. Pour pouvoir voter, il faut attendre l'envoi du Compte de Gestion par la Trésorerie. L'ensemble des comptes de la commune sont à l'équilibre. Ils feront l'objet d'un vote lors du prochain conseil municipal. Pour information, une commission Finances se réunira le mardi 9 mars à 18h15.

3. Admission en non-valeur:

Le mandat d'admission en non valeur fait suite à la décision de l'ordonnateur d'annuler tout ou partie des créances que le comptable juge irrécouvrables. Il s'agit ici, d'une facture datant de 2014 sur le budget assainissement pour un montant de 43,60E. Sur proposition du maire, le conseil municipal refuse l'admission en non valeur à la majorité des voix (12 pour et 2 contre).

4. Exonération de la Taxe Foncière sur le Bâti:

Les constructions neuves (qu'il s'agisse d'une résidence principale ou secondaire) bénéficient d'une exonération temporaire de **taxe foncière** pendant deux ans. Une délibération doit être prise en conseil municipal tous les 15 ans si l'on souhaite remettre en cause cette exonération. Le Maire propose de ne pas délibérer car les nouveaux arrivants payent déjà une taxe d'aménagement et il semble logique qu'ils soient exonérés. Approuvé à l'unanimité.

5. Mission Locale:

Une permanence de la Mission Locale aura lieu **le 5 mars** en Mairie de 9h à 12h. Pour rappel, la mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes entre 16 et 25 ans. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. Les structures d'accueil doivent apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé. Une communication sera faite par la commune afin de recenser les personnes qui pourraient être accompagnées.

6. Zonage de la ZA:

Il n'y aura pas de vote ce soir sur ce sujet. La zone privilégiée pour la création d'une ZA appartient pour partie à des particuliers et pour autre partie, à un exploitant agricole de Chagey. Elle serait d'une superficie maximum de 7 ha. Les débats se poursuivent sur la superficie de la zone.

Étienne Surleau fait le constat que la ZA pourrait sur le long terme dépasser la superficie de 7ha. Le maire ne peut lui garantir le contraire.

A titre exceptionnel, le maire autorise les personnes présentes dans le public à intervenir.

Des questions sont posées sur plusieurs sujets:

- la création de cette zone va t-elle accroître la densité d'emplois industriels sur le secteur (appui sur plusieurs entreprises).
- parle t-on de création d'emplois ou de déplacement de personnes?
- une autre personne demande si d'ici 15 ans, le risque n'est pas d'avoir une friche industrielle si l'entreprise part ou fait faillite?
- de même, les inquiétudes sont nombreuses sur le possible accroissement de la circulation dans le village.

Question de Eric Steib: quelles solutions proposez-vous pour créer des emplois?

Réponse d'un intervenant : Il faut aller sur les zones telles que Technoland, Delle, Fontaine puisqu'il y a des terrains disponibles.

Réponse de Eric Steib : si la zone est en dehors de la CCPH, cela n'apportera aucune recette à la communauté de communes.

Intervention de F Desgranges: le problème de cette situation repose aussi sur la fiscalité. Les impôts économiques permettent le financement des services qui sont pilotés par les communautés de communes. (Transports à la demande, périscolaire, crèches, voies cyclables, gymnase, bassin d'apprentissage de la natation....)

Intervenant: quel sera l'impact écologique?

Réponse du maire: l'impact sera moindre que l'importation de Chine. L'industrialisation peut se faire mais en accord avec la préservation de la nature.

Intervenante: une inquiétude est également faite sur le problème de l'eau. La construction d'une zone d'activités pourrait engendrer des inondations.

Réponse du maire : la réglementation « loi sur l'eau » et des études sont toujours effectuées avant de tels projets comme ce fut le cas pour nos lotissements où chaque maison dispose d'une cuve tampon, d'une tranchée filtrante. Le bon sens doit nous indiquer qu'un lotissement nous protège davantage que des champs de maïs.

Plusieurs conseillers signalent avoir reçu plusieurs courriers anonymes à leur domicile concernant la ZA. Ce sont des actes qui ne contribuent pas à un débat apaisé, sur une question déjà délicate. Il est rappelé à chacun l'importance du respect dans un débat démocratique.

7. **Convention avec les Chouettes Vergers Luzois:**

Dans le cadre de l'entretien du terrain occupé par l'association, il est demandé à la commune de mettre en place un calendrier concernant les tontes. Pour ce faire, 4 périodes sont proposées sur l'année civile. Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix.

Le Maire demande l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour. Le conseil municipal approuve cette demande.

8. **Éclairage public:**

Il est nécessaire de procéder à la prise d'un arrêté municipal réglementant l'arrêt de l'éclairage public durant la nuit. Pour rappel, l'éclairage est stoppé entre 23h20 et 4h00 du matin. Le conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à prendre cet arrêté.

9. **Renouvellement d'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France:**

Le Maire demande l'autorisation de prendre une délibération pour renouveler

l'adhésion à l'AMFR pour un montant de 100 euros. Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre cette délibération à l'unanimité.

10. **Divers:**

- Stationnement: une voiture a été signalée abandonnée à plusieurs reprises devant une habitation rue de la Chapelle. Appartenant aux anciens propriétaires de la maison, ce véhicule gêne la circulation sur cette route. Les propriétaires ont été contactés à de nombreuses reprises, sans effet. Il est proposé au Conseil Municipal de faire intervenir un service de fourrière pour évacuer le véhicule. Une convention doit être passée avec l'organisme et le maire propose de prendre une délibération dans ce sens. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

- École numérique: L'ensemble du matériel numérique de l'école est en cours de renouvellement. Les vidéoprojecteurs sont déjà installés mais les 14 PC portables sont en attente car l'Asie n'est plus en mesure de nous approvisionner actuellement.

- Éclairage lotissement: la demande de branchement date du 2 novembre 2020. L'installation est aujourd'hui faite. 13 lampadaires sont raccordés pour une consommation de 600 watts.

- Miroir: Une demande a été effectuée à la commune pour la pose d'un miroir dans la descente des Champs Montants. Le miroir a été commandé et sera installé prochainement.

- PLUI: Le zonage doit être effectué avant l'été. Il existe 5 ha de zones constructibles à Luze. Le Conseil municipal doit procéder à la diminution de cette superficie d' 1,2ha car l'État en préconise 3,8 ha pour la commune. Le maire indique qu'il ne sera pas facile de prendre les décisions.

- Isolation thermique de la MTL: le devis est présenté au conseil municipal pour un montant total de 207 000 euros. Des demandes de subventions sont en cours.

- Pour information, de nouveaux tarifs concernant la taxe d'assainissement sont à l'étude. Il apparaît essentiel d'effectuer des travaux sur le réseau vétuste. La commune de Chagey envisage aussi la même démarche. Cette augmentation sera proposée au vote lors de prochains conseils.

- Il a été signalé à la commune, le manque d'entretien de certains fossés. En effet, des fossés publics n'ont pas été curés depuis le premier remembrement. Cela sera fait cette année.

- Logements seniors: Le projet est suspendu suite au refus de la sous-préfecture.

- COVID 19: Les élus et habitants de Luze peuvent signaler à la Mairie les seniors présentant des pathologies de comorbidités, afin qu'ils puissent bénéficier d'une vaccination plus rapide. A ce jour, 2 personnes ont été signalées. Il est rappelé

que l'un de nos habitants est dans un état de santé critique depuis plusieurs semaines. Il est plus que jamais essentiel de respecter les gestes barrières et de se faire vacciner pour ceux qui le peuvent.

- Signalisation de trous sur plusieurs routes et plus précisément dans la rue de la Combotte. Les travaux seront effectués dès que les conditions climatiques seront favorables.

- Information: il est possible d'acheter du lait en vente directe à la Ferme Boilloux.

Le Maire, Eric Steib clôt la séance à 22h30.